

FO Secrétariat général

Yves VEYRIER

Secrétaire général

☎ 01.40.52.86.01

PARIS, le 31 mai 2021

Monsieur Jean CASTEX

Premier ministre

Hôtel de Matignon

57 rue de Varenne

75007 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

La Confédération générale du travail Force Ouvrière (FO) a réuni son Comité confédéral national les 27 et 28 mai derniers.

Ce comité est composé des responsables de nos Unions départementales et de nos Fédérations d'industrie. Il a la charge d'administrer la confédération et se réunit régulièrement chaque semestre. Du fait des restrictions sanitaires, nous n'avions pas pu le réunir depuis le mois de septembre dernier.

Il a donc été l'occasion de débattre de la situation générale créée par la pandémie depuis plus d'une année, mais également des politiques économiques et sociales mises en œuvre par le gouvernement.

Ces débats ont conduit le CCN à adopter une résolution à l'unanimité exprimant les analyses, positions et revendications de FO dans ce contexte et donnant mandat à la confédération pour agir en conséquence.

Le CCN a fait le constat, sur la base des rapports qui lui ont été faits, de l'engagement indéfectible des syndicats et militants FO pour répondre aux attentes des travailleurs durant toute cette période, malgré les nombreuses restrictions sanitaires qui affectent durement l'activité en général et portent atteinte de fait à l'exercice des droits syndicaux telles que la possibilité de réunions, d'informations et de contacts avec les salariés, et de manifestations.

Plusieurs des membres du CCN ont fait état de situations de discriminations, subies par des délégués FO et liées à leur activité syndicale, dans des entreprises ou administrations, mentionnant des pressions, menaces, sanctions tant dans le secteur privé que public. Le CCN nous a donné mandat d'engager une campagne de défense de nos délégués victimes de ces agissements.

Considérant et réaffirmant le rôle majeur des syndicats en défense des intérêts des salariés et de la préservation de leur santé au travail, a fortiori quand la situation sanitaire est invoquée par les pouvoirs publics et le patronat pour accélérer la remise en cause de droits et acquis des salariés, le CCN nous a donné mandat de porter urgemment et solennellement auprès du gouvernement l'exigence de levée de l'état d'urgence et le rétablissement de tous les droits et libertés, essentiels à l'exercice plein et entier des droits syndicaux.

FO /// Secrétariat général ///

Je tenais donc aussitôt, par la présente, à vous en informer, et à solliciter une rencontre me permettant de vous faire connaître plus largement nos analyses et revendications au regard d'une situation à bien des titres extraordinaire et dont les conséquences économiques et sociales touchent directement les salariés, leurs emplois, conditions de travail, salaires.

Soyez assuré, Monsieur le Premier ministre, de l'expression de mes sincères salutations.

Yves Veyrier
Secrétaire Général FO

